

EDITORIAL

Les fêtes de fin d'année sont toujours des moments privilégiés pour se retrouver en famille, pour partager d'agréables moments autour d'une bonne table, que 2006 vous amène joie, bonheur et santé. Depuis le dernier bulletin municipal, nous avons, comme je vous l'avais annoncé, travaillé sur le projet qui devrait guider l'action de la municipalité pour les 10 ans à venir.

Il est parfois nécessaire de s'arracher à l'actualité immédiate, de prendre un peu de hauteur par rapport à l'activité quotidienne, pour mieux affronter le futur, pour se projeter dans l'avenir.

Le plan Local d'Urbanisme, que nous vous avons présenté lors de 2 réunions publiques va fixer ces orientations; de nouvelles voies de circulations seront créées autour des 2 bourgs d'Agnac et de Flagnac pour mieux les structurer, de nouvelles zones constructibles verront le jour, la nouvelle zone d'activité y figurera.

Dès le 1^{er} semestre 2006, nous réaliserons sur Agnac un lotissement de 11 lots, l'aménagement d'un espace public et la mise en sécurité de la traversée du bourg face à l'école.

Par l'intermédiaire du Syndicat Mixte « *Vallée du Lot* », la remise en navigabilité de la rivière va se concrétiser avec la création d'une écluse à Marcenac, après enquête d'utilité publique. N'oublions pas qu'avec ce grand projet, le département du Lot a su amplifier sa reconnaissance touristique. La réalisation de la base nautique et du camping, il y a quelques années, vont trouver leur juste place dans cette nouvelle dynamique. Il eut été dommage de ne pas avoir ces équipements.

Au centre du bourg, nous venons de concrétiser l'achat d'un îlot d'habitations pour la réalisation de nouveaux logements, services et peut être de nouveaux commerces.

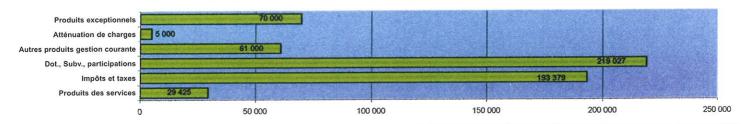
Mais la faiblesse de l'activité économique de notre commune est un handicap qui nous reste à relever.

Les évènements de ces derniers mois, nous ont montré que notre société était basée sur des équilibres fragiles. La concertation, le dialogue, la communication, le respect de chacun doivent garder toutes leurs places.

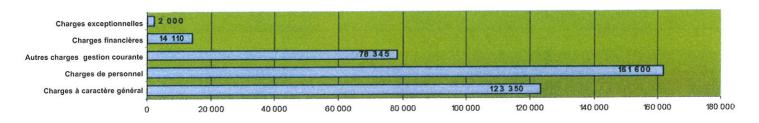
Jean-Claude COUCHET

BUDGET PRIMITIF 2005

Recettes de Fonctionnement



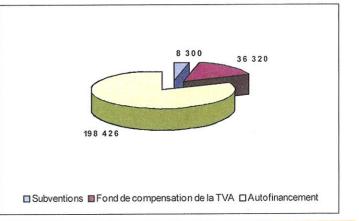
Dépenses de Fonctionnement



Programme Investissement

Plan de financement

PROGRAMMES	MONTANTS		
Remb. capital des emprunts	60 000,00 €		
Acquisition matériel	7 200,00 €		
Eclairage public	20 000,00 €		
Zone d'activité	9 000,00 €		
Révision du PLU	7 700,00 €		
Aménagement place d'Agnac	97 646,00 €		
Aménagement Rte Bellevue Agnac	25 000,00 €		
Remblaiement terrain	7 500,00 €		
Aménagement bibliothèque	4 000,00 €		
Signalisation bourg de Flagnac	5 000,00 €		



Les Emprunts

BANQUE	DESTINATION	Année d'échéance	TAUX	Montant Emprunté	Remboursement annuel
Caisse des Dépôts et Consignations	Aménag. 2 log. Ancienne mairie	2006	5,800	30 489,80	2 957,53
Caisse des Dépôts et Consignations	Aménag. 2 log. Ancienne mairie	2006	6,500	15 244,90	1 541,64
Crédit Agricole	Mise en sécurité terrain spectacle	2006	3,656	65 553,08	12 080,32
Credit Agricole	Travaux assainissement	2008	6,200	19 818,37	2 353,60
Caisse des Dépôts et Consignations	Am. Log. Presbytère et boucherie	2009	4,300	30 489,80	2 750,52
Caisse des Dépôts et Consignations	Am. Log. Presbytère et boucherie	2009	6,650	13 110,62	1 238,77
Crédit Local de France	Achat propriété Romiguière	2010	6,700	60 978,00	6 758,80
Caisse Epargne	Réalisation du camping	2011	2,500	198 183,72	18 979,57
Caisse Epargne	Réhabilitation 2 log. Ecole Agnac	2012	5,300	57 930,63	6 534,60
Caisse Epargne	Travaux assainissement	2013	4,800	68 602,00	6 520,23
Crédit Agricole	Construction Ecole de Flagnac	2017	5,150	122 000,00	11 876,65





Place G. Abraham - 12300 DECAZEVILLE © 05 65 43 30 87 • Fax 05 65 43 10 18

3, av. Philibert Delprat - 46100 FIGEAC © 05 65 34 79 10



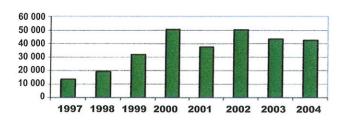
58, Tour de ville - 15600 MAURS © 04 71 46 79 25

BRICOLAGE - DÉCORATION

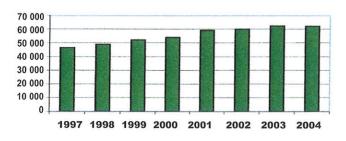
EVOLUTION DU BUDGET

Recettes de Fonctionnement

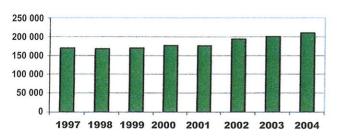
Remb frais de personnel (emploi jeune)



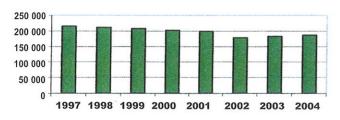
Revenus du patrimoine (Loyer)



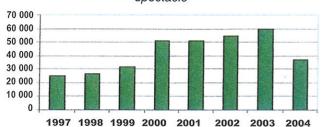
Dotations reçues de l'état



Recettes Taxe foncière Taxe habitation - Taxe Prof.



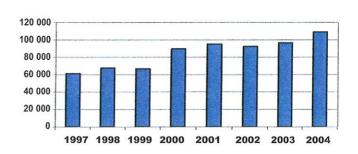
Redevance assainissement - participation spectacle



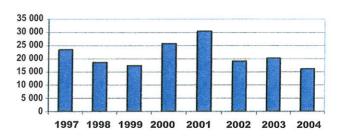
Bulletin Municipal FLAGNAC - Décembre 2005 Tirage à 450 exemplaires Directeur de la publication : J.-C. Couchet Imprimerie du Bassin

Dépenses de Fonctionnement

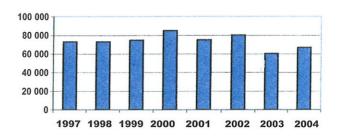
Charges à caractère général (électricité, eau, fournitures d'entretien)



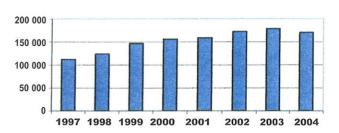
Remboursement intérêts des emprunts



Autres charges de gestion courante



Charges de personnel



Patrick GUIBERT

maçonnerie pierre - béton - crépis

NEUF - RENOVATION

AGNAC - Tél. 05 65 43 14 00

LES TRAVAUX ET ACHATS DE L'ANNEE





☐ Goudronnage de la voirie : réalisé par la Communauté de Communes.

Les travaux ont concerné la route de Trayssac (8 230 €), de Bétonesque (9 000 €), la Flaujade (12 100 €), la Causselle (1 030 €), Anglars (3 170 €), la Planque : accès atelier Lignivalys (4 500 €).

☐ Eclairage Public :

Extension du réseau aux 2 carrefours de la déviation afin de les sécuriser. Douze mats ont été posés avec des lampes de 100 watts nécessitant la réalisation de 510 mètres de tranchées pour la pose des gaines (coût 33 000 €).

☐ Achat d'un tracteur avec broyeur :

L'augmentation des travaux d'entretien sur la voirie, le creusage des fossés, etc. ont conduit la municipalité à décider l'achat d'un tracteur.

De plus, les 30 kilomètres de chemins pédestres réalisés dans les années 1990 connaissent une fréquentation importante. Afin de faciliter leur entretien, un broyeur frontal a été acheté pour de meilleures conditions de travail des employés communaux (coût tracteur + broyeur : 18 600€).

☐ Travaux de sécurité dans les bourgs d'Agnac et Flagnac :

La signalisation et l'organisation de la circulation à l'intérieur des bourgs sont de la responsabilité de la Commune. Afin de sécuriser les déplacements, des panneaux "Céder le passage "et "Stop" ont été mis en place à plusieurs carrefours.

À l'intérieur du village de Flagnac, de nouveaux panneaux d'" Interdiction de stationner " ont remplacé les anciens. Cette nouvelle signalisation devra être respectée (coût 6 100€).

☐ Achat de terrains : pour un montant global de 86 290 €

- La Barbarie (3 000 m²)

- La Payssière (5 900 m²)

- La Barbarie (3 000 m²) - La Griffoulière (3 900 m²)

- Les Plaines d'Agnac (19 800 m²)

- Lacombe (4 200 m²)

- Les Bessades (687 m²)

- La Sole (1 100 m²)

☐ Entretien véhicules et carburant : 2 623€

☐ Entretien bâtiments : 3 600€ (achat peinture, rénovation des logements communaux)

☐ Entretien stade et fleurissement : 5 940€

☐ Entretien de la voirie : 6 412€ (location tractopelle, épareuse)

☐ Consommation électricité bâtiments publics : 13 383€

☐ Consommation éclairage public : 9 050€

L'EPI CAFE

Café - Epicerie - Tabac

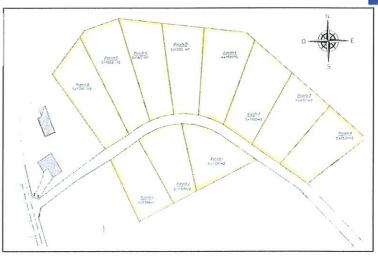
Rue de la Fontaine 12 300 FLAGNAC

Tél.: 05.65.64.83.31



Un nouveau lotissement a Agnac





Agnac, village résidentiel où il fait bon vivre, accueille chaque année de nouvelles constructions. La municipalité a accompagné cette attractivité en rénovant tout le centre ancien et les bâtiments communaux. Ce développement génère aussi des contraintes nouvelles qu'il nous faut gérer et organiser (réseau d'assainissement, d'eau pluviale, voirie).

Pour mieux maîtriser cette expansion, nous avons décidé d'ouvrir à la construction, en plusieurs étapes, le secteur des plaines situé au-dessus du village.

La réalisation d'une nouvelle route étant nécessaire, je voudrais remercier tous ceux qui ont accepté de nous vendre les emprises foncières.

Parallèlement, depuis plusieurs années, la municipalité a concrétisé l'achat de plusieurs terrains, que nous allons, après viabilisation, proposer à la vente.

A partir du mois de juin prochain, ce nouveau lotissement de 11 lots permettra d'accueillir de nouvelles familles. Nous n'avons pas souhaité une densité de construction trop importante, c'est pourquoi la surface des terrains est comprise entre 1 300 m² et 1 800 m² afin de préserver un cadre de vie chaleureux.



FLAGNAC

Moulin de Limoux Tél. 05 65 64 00 55 - Fax 05 65 64 08 15

CAPDENAC

LA Gare Tél. 05 65 80 80 20 - Fax 05 65 80 87 58

LE ROUGET

Rue des Ecoles Tél. 04 71 46 14 45 - Fax 04 71 46 98 75

Bernadette CERLES La Brousse 12 300 ALMONT LES JUNIES

Permanences à Flagnac Tél.: 05.65.64.08.73

06.24.12.73.86



AMENAGEMENT DE SECURITE A PROXIMITE DE L'ECOLE D'AGNAC ET CREATION D'UN ESPACE PUBLIC

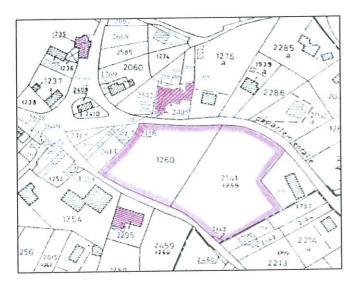
Le village d'Agnac s'est développé à partir de l'ancien fort. L'église, extérieure à celui-ci, en raison de la création tardive de la paroisse, est implantée à proximité de la Départementale 580. L'école y a trouvé sa place à proximité. Plus à l'ouest, à la fin des années 70, la salle des fêtes, construite par les habitants, est venue confirmer ces positionnements.

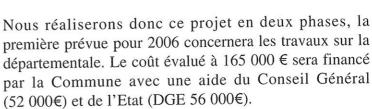
Dans le même temps, les constructions linéaires le long de la route départementale et sur le secteur des plaines ont donné à ce triangle compris entre l'église, l'école et la salle des fêtes un rôle structurant de centre bourg. Ces raisons ont poussé la Municipalité à acquérir ces terrains d'une surface de 9 600 m² afin de créer des équipements nécessaires au village.

Plusieurs problèmes prioritaires sont à résoudre :

- Mettre en sécurité les enfants et les piétons
- Ralentir la vitesse des véhicules dans la traversée
- Créer des places de stationnement
- Créer des espaces de jeux pour les enfants.

L'enveloppe financière initiale pour la réalisation de l'ensemble représentait un investissement de 450 000€ TTC. Ayant été écartés des crédits interministériels d'aménagement du territoire en 2000, nous avons éprouvé des difficultés pour le financement.





La route sera déplacée devant l'école pour permettre d'en sécuriser l'accès, des places de parking seront créées pour faciliter le stationnement. La largeur de la route sera réduite et calibrée pour limiter la vitesse des véhicules.



SARL **DELMON - SPAGNUOLO**

- Électricité générale
- Dépannage
- Éclairage Public

37, av. Paul ramadier 12300 Decazeville

Tél. 05 65 43 35 39 Fax 05 65 43 27 21

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

La révision du Plan Local d'Urbanisme engagée au mois de juin 2004 sera terminée vers le mois de mai 2006, conformément à ce qui avait été prévu.

Ce nouveau document définira les règles d'urbanisme et de développement de la commune pour une dizaine d'années.

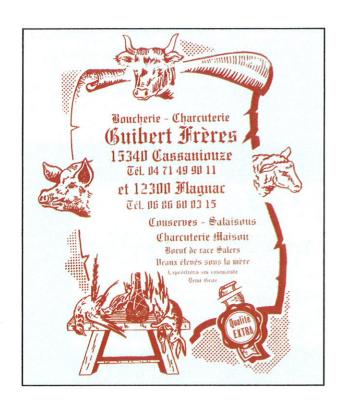
Compte tenu de la lourdeur de la procédure (presque 2 ans) et du coût financier (23 860€), il ne sera pas possible de procéder à des modifications conséquentes durant cette période.

Nous avons organisé de nombreuses réunions avec les services associés (Direction Départementale de l'Agriculture, Direction Départementale de l'Equipement, Chambre de Commerce et d'Industrie, Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, etc.), deux réunions publiques pour les habitants afin de vous tenir régulièrement informés de l'avancée de la réflexion.

L'enquête d'utilité publique est envisagée pour le mois de janvier, le commissaire enquêteur étant désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse.

La nouvelle réglementation permettra d'organiser le territoire communal suivant 4 zones :

- 1- <u>Les zones urbanisées U</u> correspondant aux zones d'habitat des principaux pôles d'urbanisation. Le secteur UA correspond au centre ancien de Flagnac et Agnac. Le secteur UL est caractérisé par l'implantation d'activité de loisirs. La zone UX caractérise les zones d'activité économique.
- 2- <u>Les zones à urbaniser AU</u> ouverte à l'urbanisation future dans des secteurs faiblement construits destinés à accueillir les extensions des 2 villages. Les secteurs AU1a permettent les constructions isolées et la zone AUX sera ouverte aux activités artisanales.
- 3- La zone A recouvre le secteur agricole de la commune où ne sont autorisées que les habitations nécessaires à cette activité.
- 4- La zone N naturelle est à protéger en raison de la qualité des milieux naturels et des paysages.







Nouvelles activites



Après quelques mois de fermeture, Emilie ROUX a repris au début du mois de mars, l'épicerie café tabac journaux au centre du village. Fort appréciée par sa clientèle, Emilie est secondée par Ludovic Rouquette et ses parents. Nous incitons tous ceux qui n'ont pas encore pu apprécier sa gentillesse et son sens des relations humaines à faire un petit détour par l'" *Epi Café*"

L'entreprise *Lignivalys* créée début d'année 2005 par les 2 associés Eric BARES et Thierry SEBASTIA, connaît un développement rapide sur le créneau particulier du sciage de lame fine de bois, de grande largeur, pour les fabricants de parquet flottant. Cent mètres cubes de bois sont ainsi débités tous les mois représentant 12 000 m² de parquet, sur des machines modernes automatisées et performantes. Neuf salariés y sont employés et les objectifs de départ ont été rapidement dépassés.



BIBLIOTHEQUE



Depuis de nombreuses années, il existe à Flagnac une bibliothèque municipale. Afin de développer ce service, la municipalité a aménagé un nouveau local et propose de nouveaux horaires. Un large choix de livres pour adultes et pour enfants est disponible. Cette collection sera, tout prochainement, complétée grâce à l'Association " *Hier, un village* " qui a décidé d'accorder une subvention de 1 500€ pour l'achat de nouveaux ouvrages. La Mairie tient à remercier l'Association pour ce geste. L'adhésion à la bibliothèque est gratuite pour tous les habitants de la commune.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Mairie au : 05.65.64.01.06





TRAVAUX ROUTIERS SUR LE CD 508 VERS ALMONT LES JUNIES

Sur le bulletin municipal 2005, nous vous présentions les travaux de déviation du village de Flagnac qui venaient tout juste de commencer.

Le contournement est en service depuis le mois de juin, conformément au calendrier prévu par les services du Conseil Général, et donne entière satisfaction aux usagers mais surtout aux habitants du village qui ont retrouvé un peu de calme dans la rue principale.

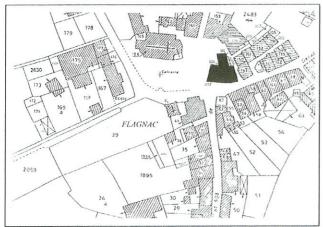
De nouveaux travaux ont débuté depuis le mois d'octobre sur le même itinéraire, sur notre commune en direction d'Almont les Junies.



Ces travaux nécessaires compte tenu du trafic routier important, ont pu être enclenchés rapidement grâce aux riverains qui ont accepté de céder des surfaces de terrain parfois importantes, mais surtout grâce à notre Conseiller Général qui a su obtenir le financement auprès du Département (coût 378 500€).

La Direction des Routes et Infrastructures assure le suivi du chantier. Une autre tranche de travaux est prévue sur cet itinéraire.

ACHAT D'UN ILOT D'HABITATS AU CENTRE DU BOURG







DEPANNAGE
ELECTROMENAGER - FROID
TOUTES MARQUES

ROGER ALBOUY

La Prade - FLAGNAC 05 65 64 04 61

Jean-Louis MONTBROUSSOUS

Charpente - Menuiserie Cloisons sèches

PAGAX - FLAGNAC Tél. 05 65 64 00 27



MAISON DE LA PRESSE

Mme LADRECH SOLANGE
Location - Gérance
111, Rue Cayrade
12300 DECAZEVILLE
05 65 43 31 66
N° SIRET 445 213 044 00016

L'ACTION INTERCOMMUNALE

La Communauté de Communes de la Vallée du Lot a terminé en 2005 l'installation de ses services techniques à Flagnac. Pour un meilleur fonctionnement, l'atelier et la déchetterie sont installés aujourd'hui sur un même site. Nous avons lancé, en septembre, la construction à Boisse-Penchot du centre multi activités et de l'aire de camping-cars. Ce projet est financé à hauteur de 75% par l'Etat, la Région et le Département.

La collecte sélective des déchets ménagers est maintenant bien prise en compte par nos concitoyens. Les résultats sont relativement satisfaisants, mais nous devons rester vigilants. C'est pour rappeler quelques principes que nous avons distribué un nouveau journal du tri.

Au cours de l'année 2005, le pays Rouergue Occidental s'est mis en place et a présenté sa première programmation de projets aux divers partenaires financiers.

C'est dans ce cadre que la commune de Flagnac a présenté deux dossiers :

- L'aménagement d'un espace public à Agnac, entre l'école et la salle des fêtes,
- La rénovation de la salle des fêtes de Flagnac en salle de spectacle.

Ce deuxième projet a donné l'occasion d'ouvrir un débat au sein de la communauté qui va être important pour l'avenir de nos collectivités.

En effet le conseil régional a conditionné l'attribution de sa participation financière à plusieurs préalables :

- Cette réalisation doit avoir une vocation culturelle à l'échelle du territoire intercommunal.
- Si la maîtrise d'ouvrage reste communale, la communauté doit apporter une contribution financière à hauteur des autres partenaires.
- La salle devra être mise à disposition des associations de la communauté qui souhaiteraient y organiser des manifestations à caractère culturel.

Bien que cette participation n'ait pas été programmée, le conseil de communauté a accepté le principe du versement d'une aide à hauteur de 25% de l'investissement. Je suis personnellement très satisfait de l'excellent état d'esprit qui a régné au cours de cette discussion et je remercie l'ensemble des élus communautaires.

La leçon à tirer de ce dossier, c'est que les aides publiques seront de plus en plus limitées aux projets qui auront une cohérence territoriale reconnue. Cela implique une nouvelle approche des dossiers, une plus grande concertation entre les communes à l'intérieur de la communauté, et de nouvelles règles d'intervention à définir. Pour cela nous devrons nous appuyer sur la réflexion que nous avons menée en 2003-2004, baptisée "Définition d'un programme de développement local ".

Nous devrons tous nous convaincre que, pour que nos projets soient soutenus, ils devront correspondre aux orientations définies dans ce document.

Notre commune est aussi fortement concernée par les actions menées par le pays Rouergue Occidental puisque la future zone d'activités de La Planque est identifiée dans le Schéma Territorial des Infrastructures Economiques comme un des sites d'accueil d'activités pour le secteur " N140-Vallée du Lot ", pour les 10 à 15 ans à venir. Elle va également être impliquée par les actions d'accompagnement à mettre en œuvre dans le cadre de la remise en navigation du Lot portée par le syndicat mixte.

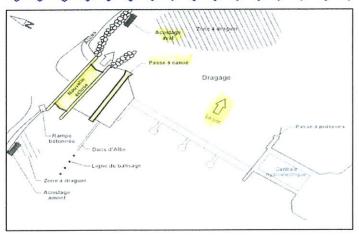
Ces perspectives vont faire émerger de nouveaux projets qui devront avoir une cohérence au niveau de notre communauté et qui nécessiteront une coopération intercommunale encore plus forte.

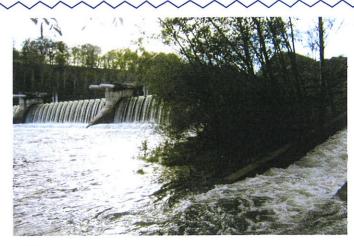
Michel DELAGNES Président de la Communauté de Communes





Remise en navigabilite du Lot





LE MOT DU CONSEILLER GENERAL CHRISTIAN TIEULIE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

C'est sur invitation de Jean-Claude COUCHET, votre Maire et de son équipe municipale, que je m'adresse à vous sur ce bulletin. Je tiens particulièrement à les remercier.

Permettez-moi à l'aube de cette nouvelle année de vous présenter tous mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour vous et vos familles. Qu'elle nous permette, dans ce monde de plus en plus difficile, en pleine mutation, de construire ensemble un avenir partagé où les solidarités entre générations s'expriment pleinement. Ce sont au quotidien les axes de mon action de Conseiller Général. Ce sont, aussi, ceux que partage votre équipe municipale par sa politique ambitieuse d'aménagement et de réalisation d'équipements nécessaires à la création d'une véritable dynamique socio-économique.

C'est dans cet esprit que nous travaillons ensemble sur un projet qui nous tient à cœur : la remise en navigabilité de notre rivière Lot qui, nous l'espérons, deviendra un des poumons économiques de notre territoire.

Où en sommes nous ? Le projet définitif d'aménagement entre La Madeleine et Saint-Parthem a été déposé auprès de Madame La Préfète de l'Aveyron qui va lancer l'enquête d'utilité publique. La déclaration d'utilité publique prévue pour la fin de premier trimestre 2006, nous permettra de procéder aux appels d'offres et débuter, si toutes les conditions étaient réunies, les premiers travaux dès l'été 2006.

Ce sont 12 biefs à aménager sur 37,5 kilomètres. Ces travaux consisteront tant à la réalisation d'écluses existantes qu'à la construction de nouvelles écluses. Nous avons décomposé ce chantier en deux phases. La première concerne le tronçon Bouillac – Saint-Parthem, tronçon choisi par la qualité des équipements touristiques déjà existants.

C'est pour le Conseil Général de l'Aveyron, un investissement très important et je sais pouvoir compter sur l'aide et la confiance de son Président.

Cette réalisation est là pour apporter une forte économie touristique à notre village.

Votre municipalité se mobilise avec force et fourmille aujourd'hui de nouveaux projets.

C'est ainsi, qu'ensemble, nous construisons patiemment un avenir pour le village et surtout nos enfants.

Merci à l'équipe municipale pour tout son soutien, pour la qualité de nos relations de travail.

Bonne année 2006 à toutes et à tous.

Christian TIEULIE Conseiller Général

TELE HIFI VIDEO MENAGER



MAZARS

DISTRIBUTEUR AGRÉÉ CANAL+/CANAL SATELLITE/TPS

15, rue Cayrade - DECAZEVILLE

Tél. 05 65 43 32 21

ETAT CIVIL (DU 01/11/2004 AU 30/10/2005)

NAISSANCES

le 8 avril 2005 **DELMAS** Olivier A Decazeville le 26 avril 2005 SAINT-PAUL Lilou A Decazeville le 19 juin 2005 CASSAGNES - GRIMAUD Loïc A Decazeville le 5 juillet 2005 **GUIBERT** Lucie A Decazeville le 22 juillet 2005 SALES Erwan A Decazeville le 9 août 2005 DE WIT Lorena A Decazeville le 22 août 2005 **CRUVELLIER Emma** A Decazeville le 26 août 2005 HERVE - EL ABSI Louna A Decazeville

MARIAGES

PRALUT Fabrice et STRATI Valérie, ALLEGUEDE Gérard et DUMOULIN Chantal, PUECHAGUT Laurent et UNAL Delphine, le 27 novembre 2004 le 4 juin 2005

le 24 septembre 2005

DECES

PONS Marthe (92 ans)
ARRIEU Clémentine (89 ans)
DERRUAU Pierre (75 ans)
REVEL Elise (76 ans)
ROUDIER Denise (73 ans)
SALVAYRE Madeleine (93 ans)
BOUYSSOU Irène (79 ans)
NEVOLTRIS Berthe (105 ans)
BOUYSSOU Marie-Rose (65 ans)

le 24 novembre 2004 le 9 avril 2005 le 25 avril 2005 le 28 mai 2005 le 12 juillet 2005 le 21 juillet 2005 le 1^{er} septembre 2005 le 10 octobre 2005

le 16 octobre 2005

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie: Ouverte au public tous les matins, du lundi au samedi de 9H00 à 12H00. Secrétaire: Joffre Agnès. Téléphone: 05.65.64.01.06

Bibliothèque: Ouverte tous les jours (sauf mercredi après-midi). Prêt gratuit de livres. Celle-ci se trouve à l'ancienne Mairie.

Location salles des fêtes : Se renseigner à la Mairie.

Déchetterie :

Jours et heures d'ouvertures :

- le mardi de 13h30 à 17h30
- le vendredi de 13h30 à 17h30
- le samedi de 8h00 à 12h00

ASSOCIATIONS ET ACTIVITES

- ❖ Gym d'entretien : cours pour adultes le mardi à 20H30 à la salle des fêtes de Flagnac. M[™] Espinasse (Tél. 05.65.64.09.46)
- ❖ Pétanque : à Flagnac, M. Soulié (Tél. : 05.65.64.08.88); à Agnac, M. Bernard (Tél. : 05.65.43.24.09)
- Chasse: à Flagnac, M. Bony (Tél.: 05.65.64.02.92); à Agnac, M. Malaval (Tél.: 05.65.63.53.92)
- * Rugby: à Flagnac, M. Filhol (Tél.: 05.65.64.00.62)
- Club de l'Amitié: à Agnac et à Flagnac, Mme Bony (Tél.: 05.65.64.01.48)
- ❖ CAVA: Comité d'animation du village d'Agnac, fête votive, animations diverses. M. Beugnet (Tél.: 05.65.63.16.33)
- Hier, un village: pour participer au spectacle de Flagnac. M. Roques (Tél.: 05.65.64.09.92)
- Comité d'animation de Flagnac : M. Joffre (Tél. : 05.65.64.08.72)



